Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 14 décembre 2015

Résolution n° 2015/35 – CA

Budget Initial 2016

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le Conseil d'Administration,
approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 89 ETP et 97 ETPT sous plafond

- les autorisations d'engagement dont :

. 5 793 400 € Personnel
. 1 466 858 € Fonctionnement
. 129 310 € Intervention
. 20 000 € Investissement

- les crédits de paiement dont :

. 5 793 400 € Personnel
. 1 060 575 € Fonctionnement
. 90 517 € Intervention
. 20 000 € Investissement

Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

. 7 444 492 € Compte de résultat prévisionnel
. 20 000 € Résultat patrimonial
. 20 000 € Capacité d'autofinancement

Le tableau des emplois, des autorisations budgétaires en AE et CP, et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente résolution

Le Président du Conseil d'Administration — Le Directeur

Bernard HERITIER — Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr